

RÔLE ET RESPONSABILITÉS Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction relève du conseil d'administration (le *conseil*) de Transcontinental inc. (la *Société*), dont il est membre.

Il a la responsabilité ultime de diriger la Société dans le but d'assurer la croissance, la profitabilité et la bonne marche des opérations de la Société et de maximiser le retour sur le capital des actionnaires en s'entourant d'une équipe de gestionnaires chevronnés.

Il est responsable de développer et d'exécuter la mission, la vision et la stratégie de la Société, telles qu'approuvées par le conseil, en accord avec les valeurs de la Société, dont l'innovation, le travail d'équipe, le respect et la performance. À cet égard, il doit déterminer les objectifs à court, à moyen et à long terme de la Société et s'assurer que des plans d'action et des politiques soient mis en place pour rencontrer ces objectifs. Il recrute, développe et mobilise des équipes de gestion compétentes et productives et maintient des relations constructives et transparentes avec ces équipes. Il assume le leadership direct de son équipe de direction en approuvant leur embauche, leur promotion, leurs conditions salariales et obtient l'approbation du conseil ou du Comité des ressources humaines et de rémunération, en regard de ces actions, s'il y a lieu. Il est imputable du développement et du maintien des bonnes relations avec les employés, les clients internes et externes de l'entreprise, les milieux financiers, les actionnaires, la communauté et les gouvernements. Tout en étant le gardien des valeurs de la Société, il s'assure qu'elles sont transmises à tous les employés.

Ses principales responsabilités sont :

Définition et mise en œuvre de la stratégie de la Société

- Définir et recommander au conseil l'orientation stratégique pour les activités de la Société et, lorsque celle-ci est approuvée, mettre en œuvre les plans stratégiques, d'affaires et opérationnels correspondants;
- Mobiliser la direction et les employés envers l'orientation et le plan stratégique de la Société;
- Communiquer la mission, la vision et les valeurs de la Société dans l'organisation et s'assurer que les moyens de communication fonctionnent à tous les niveaux, de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de la Société.

Leadership et direction des opérations de la Société

- Faire preuve de leadership et de vision dans l'exploitation de l'entreprise en accord avec les valeurs et l'orientation stratégique de la Société;
- Diriger l'ensemble des opérations de la Société et assurer le maintien et le développement des composantes d'excellence, notamment, l'efficacité opérationnelle, l'amélioration continue, l'offre globale de services, le positionnement de la Société et le développement de nouveaux produits et services;
- Présenter au conseil le plan d'affaires annuel pour chaque secteur opérationnel, incluant les prévisions budgétaires afférentes à court et moyen terme;
- Superviser les activités des membres de la haute direction et travailler avec eux à l'établissement et la réalisation des plans d'affaires et des objectifs de leurs entités d'affaires respectives;

- Assurer la croissance, l'offre globale de services et le positionnement de la Société en favorisant les initiatives au niveau du marketing et le développement de nouveaux produits;
- Planifier et diriger les initiatives de développement externe, incluant les approches commerciales, et superviser la réalisation des projets d'acquisitions d'entreprises et de dispositions d'actifs;
- Prendre des décisions eu égard aux opérations de la Société conformément à la politique de délégation d'autorité de la Société;
- S'assurer de la mise en œuvre du plan de responsabilité sociale de la Société.

Surveillance de la situation financière de la Société et communication

- S'assurer de maintenir une solide structure financière et superviser les activités de financement externe de la Société;
- S'assurer que les actions nécessaires soient prises pour développer et protéger l'actif de la Société dans le but de maximiser le retour à long terme sur le capital des actionnaires et d'assurer la pérennité de l'entreprise;
- Revoir et approuver les initiatives spécifiques des entités d'affaires qui requièrent des dépenses en capital importantes, tout en respectant le budget de capital global annuel;
- Représenter la Société dans les relations avec les clients et les fournisseurs importants, les investisseurs, la communauté financière, les agences gouvernementales, les associations professionnelles et les groupes similaires;
- Superviser la négociation et la conclusion des contrats importants pluriannuels de la Société;
- S'assurer de maintenir une communication transparente et efficace avec la présidente du conseil, l'administrateur principal ainsi qu'avec les administrateurs de façon à ce que ceux-ci soient informés de tous les renseignements pertinents pouvant avoir un effet important sur la Société, ses ressources, son capital, ses employés et ses actionnaires;
- S'assurer de maintenir une communication transparente et efficace avec l'actionnaire de contrôle sur toutes les questions importantes relatives à la Société.

La constitution d'une équipe performante

- Recruter, développer et retenir des équipes de gestion compétentes et productives tout en encourageant l'inclusion et la diversité, s'assurer qu'elles atteignent, notamment par la formation, les plus hauts niveaux d'excellence et maintenir des relations constructives et transparentes avec ces équipes;
- Embaucher, promouvoir et déterminer les conditions salariales des personnes se rapportant à lui. Obtenir l'approbation du conseil ou du Comité des ressources humaines et de rémunération en regard de ces actions, s'il y a lieu, et informer le Comité des ressources humaines et de rémunération de tout départ;

- Établir les critères de réalisation des objectifs des membres de la haute direction et de leurs entités d'affaires respectives et mesurer leur performance; et
- Établir la hiérarchie organisationnelle au sein de la Société en conformité avec la politique de délégation d'autorité; prescrire les limites spécifiques d'autorité déléguée en ce qui a trait aux politiques, aux contrats, aux dépenses ainsi qu'aux actions personnelles.